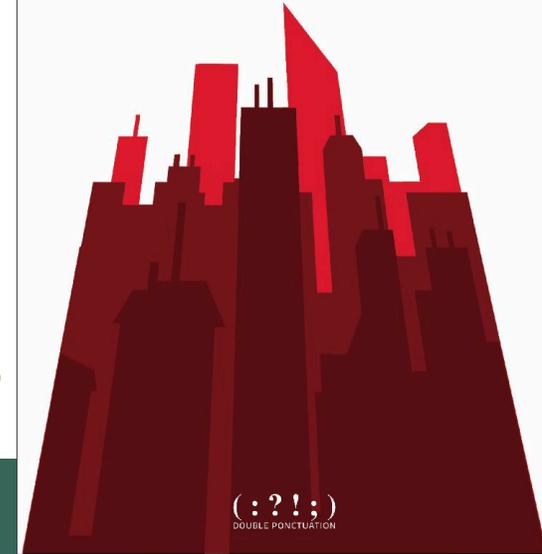
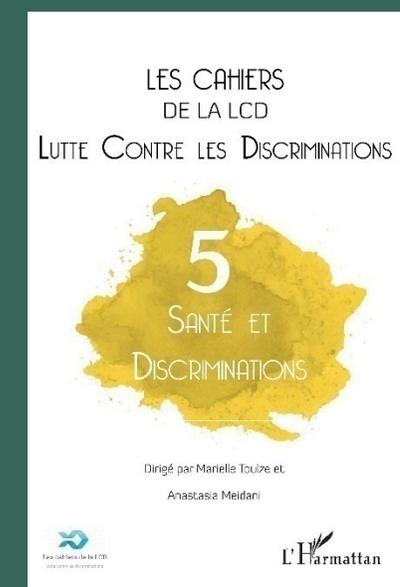




JOHANNA DAGORN – SOCIOLOGUE (LACES) ET CODIRECTRICE DES CAHIERS



(:?!:)
DOUBLE PONCTUATION





LES CAHIERS DE LA LCD

ARESVI co-dirige la revue Les Cahiers de la LCD – Lutte Contre les Discrimination, une interface académique autour de la lutte contre les discriminations.



UNE COMPILATION D'ENQUETES

- Les enquêtes de victimation/vs les statistiques officielles
- Plus de 20.000 réponses dans 9 villes différentes

MÉTHODOLOGIE

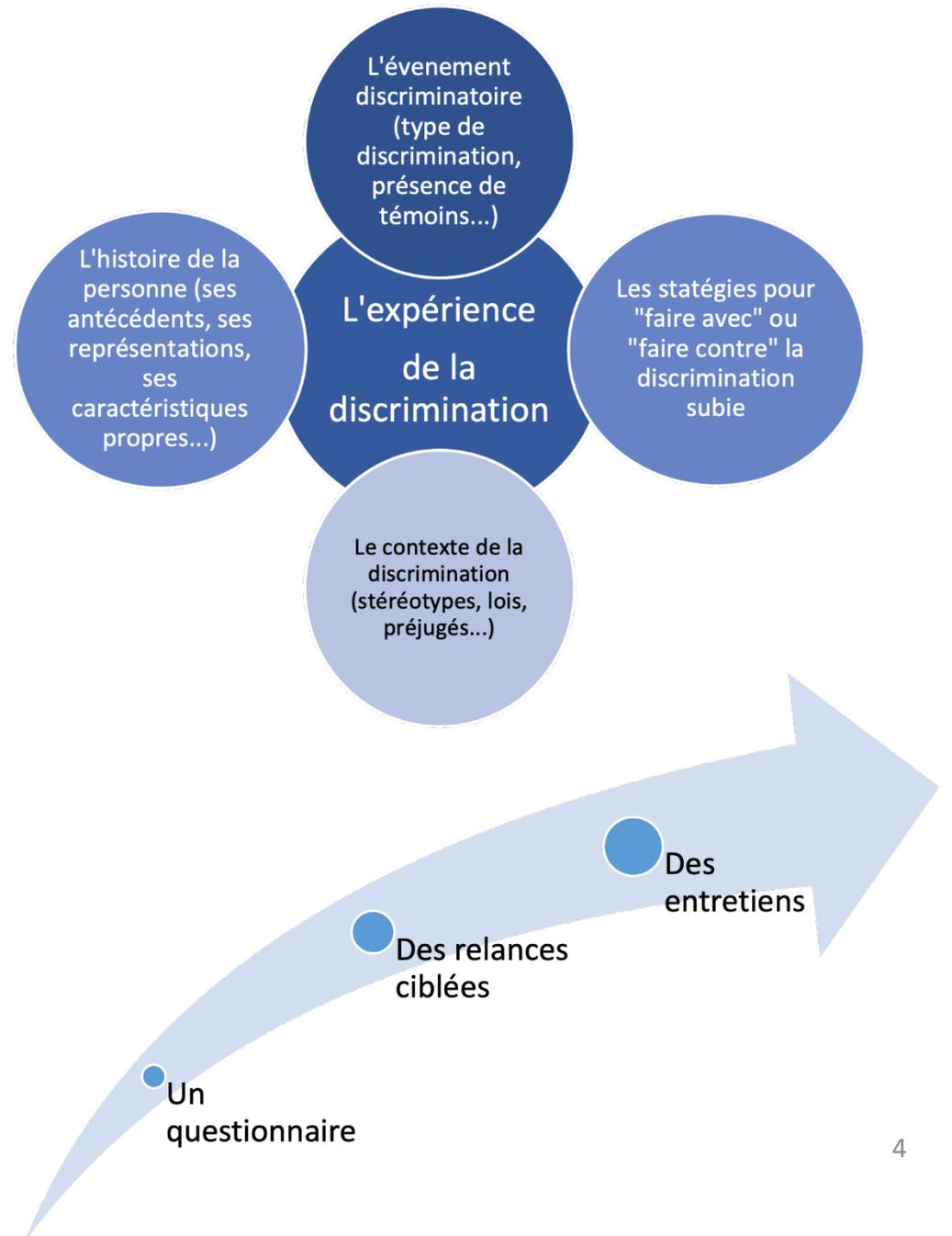
L'ENQUÊTE DE VICTIMATION

L'enquête de victimation interroge le sentiment, l'émotion, ainsi que l'expérience de discrimination : les participants informent les phénomènes de discriminations qu'ils et elles ont subis.

Une approche sociologique et non uniquement juridique. L'enquête interroge : le sentiment de discrimination ; les stratégies de résistance ; les dispositifs de protection connus ; les effets des discriminations sur les trajectoires.

Une triple méthodologie pour mener les enquêtes :

- Un questionnaire
- Des focus-groupes
- Des entretiens



MÉTHODOLOGIE UNE MÉTHODE

- ✓ Saisir les expériences individuelles
- ✓ Analyser les représentations des individus
- ✓ Mettre en relation les sentiments et les faits, critères subjectifs et objectifs
- ✓ Interroger le rôle des soutiens et témoins
- ✓ Fournir des éléments de contexte

VOLET QUALITATIF

FOCUS GROUPE

- Avec les publics les plus mentionnés par le questionnaire (les étudiantes...)
- Avec les publics que l'enquête n'est pas parvenue à toucher (les QPV, les aînées...)



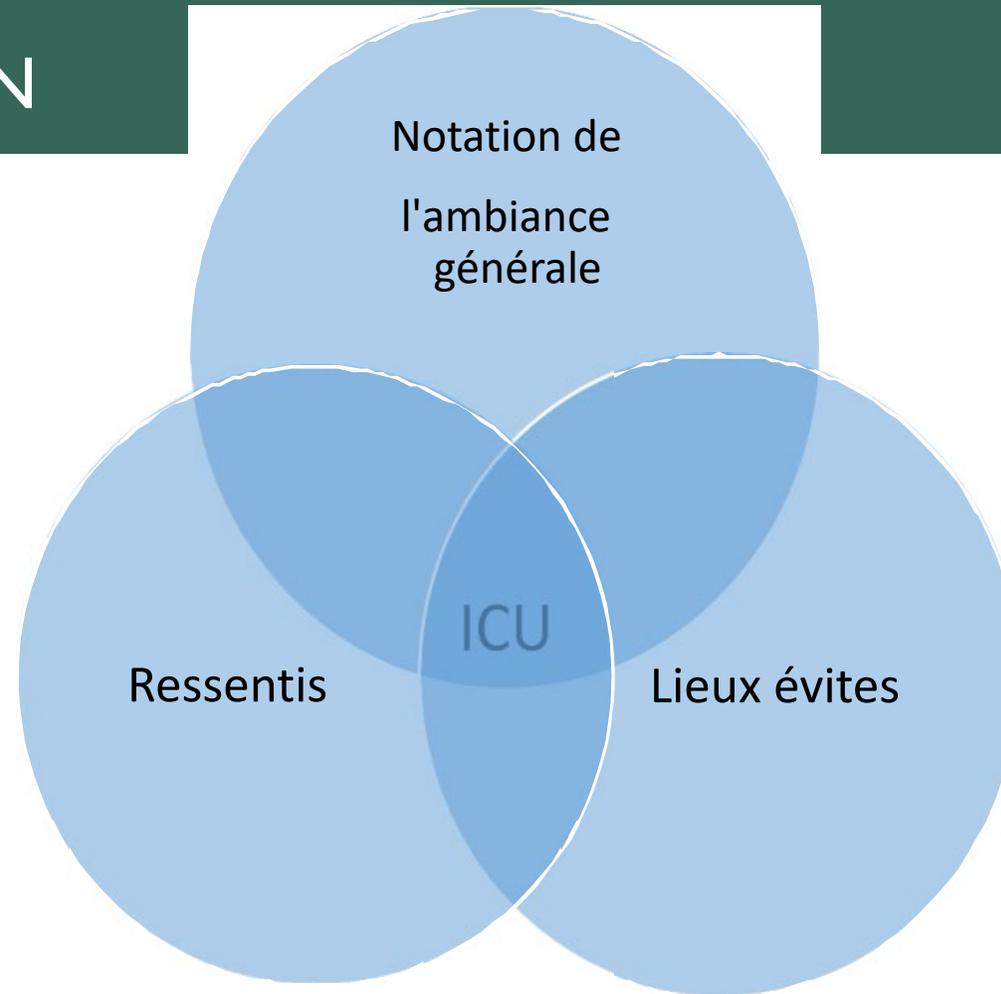
ENTRETIENS

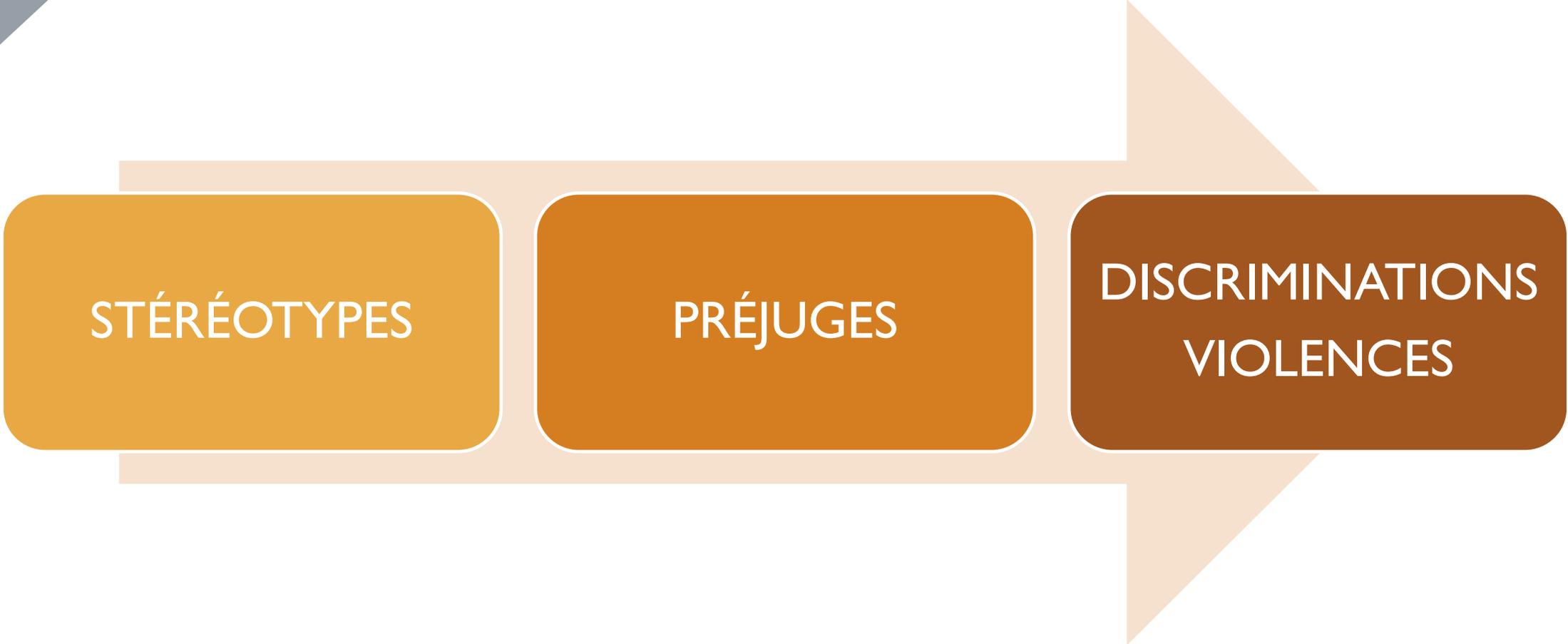
- Avec les professionnel.le.s des transports, avec les associations
- Avec les victimes qui souhaitent témoigner

OBSERVATIONS

- Dans les espaces mentionnés dans le questionnaire
- Dans les transports les plus mentionnés

L'INDICE DE CLIMAT URBAIN





STÉRÉOTYPES

PRÉJUGES

DISCRIMINATIONS
VIOLENCES

DES CONSÉQUENCES CONCRÈTES

Les violences

Le harcèlement

Les mots de l'humour

Des discriminations

À l'emploi

Dans les écoles

En politique (Entre
identification et Token)

Dans les espaces
publics

Dans les espaces privés

POURQUOI « L'ESPACE PUBLIC »

- Les chaînes de déplacements du quotidien
- L'accès aux services (privés comme publics)
- Les relations sociales et la présence au monde
- L'espace public physique vs numérique ?

AUTOUR DU « SENTIMENT » DE DISCRIMINATION

- Le ressenti n'est-il que du subjectif ?
 - Il n'y a pas de fumée sans feu (mais parfois si)
 - Perception, valeurs et expérience
- Le « sentiment » de discrimination vs « la reconnaissance des discriminations » ?
 - Vincent Chappe : le sentiment est peu objectivable
 - Jimmy Charruau : le sentiment disperse l'enjeu de la reconnaissance réelle
- **Changement de paradigme**

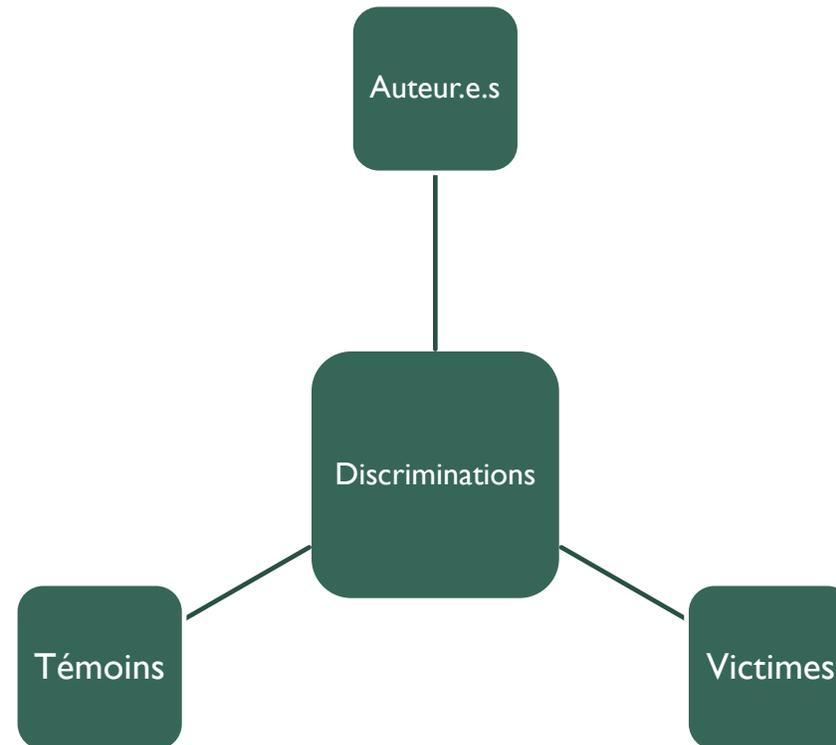
AUTOUR DU « SENTIMENT » DE DISCRIMINATION

- Ressentir c'est interpréter le monde qui nous entoure (jamais de façon pure et parfaite)
- Plaidoyer pour une reconnaissance des émotions sociales (dans une société des individus et des identités, comment faire autrement?)
- La dimension préventive de la prise en compte des ressentis : prévenir les éloignements et les méfiances en amont
- La dimension curative de la prise en compte des ressentis : jusqu'à la prise en compte des conséquences des discriminations

OBJECTIVER LES SENTIMENTS

- Du côté des représentations
- Du côté des faits vécus, des expériences traversées et des souvenirs proches
- Du côté des conséquences psychiques, relationnelles, citoyennes et matérielles des discriminations
- Du côté des étayages institutionnels, associatifs ou relationnels
- Du côté de la participation citoyenne

UN TRIADE TÉMOINS – AUTEUR.E.S - VICTIMES



LES SEXISMES

- Les cibles principales des discriminations : formes et fréquence du sexisme
- Le continuum des violences
- Un effet âge très prononcé
- L'effet « classe sociale » et habitus urbain
- La nuit tous les déplacements des femmes sont gris
- Femmes et intersectionnalité des expériences discriminatoires

UN CONTINUUM DES VIOLENCES

- L'espace public et l'espace privé
- Les violences faites aux femmes



INTRODUCTION

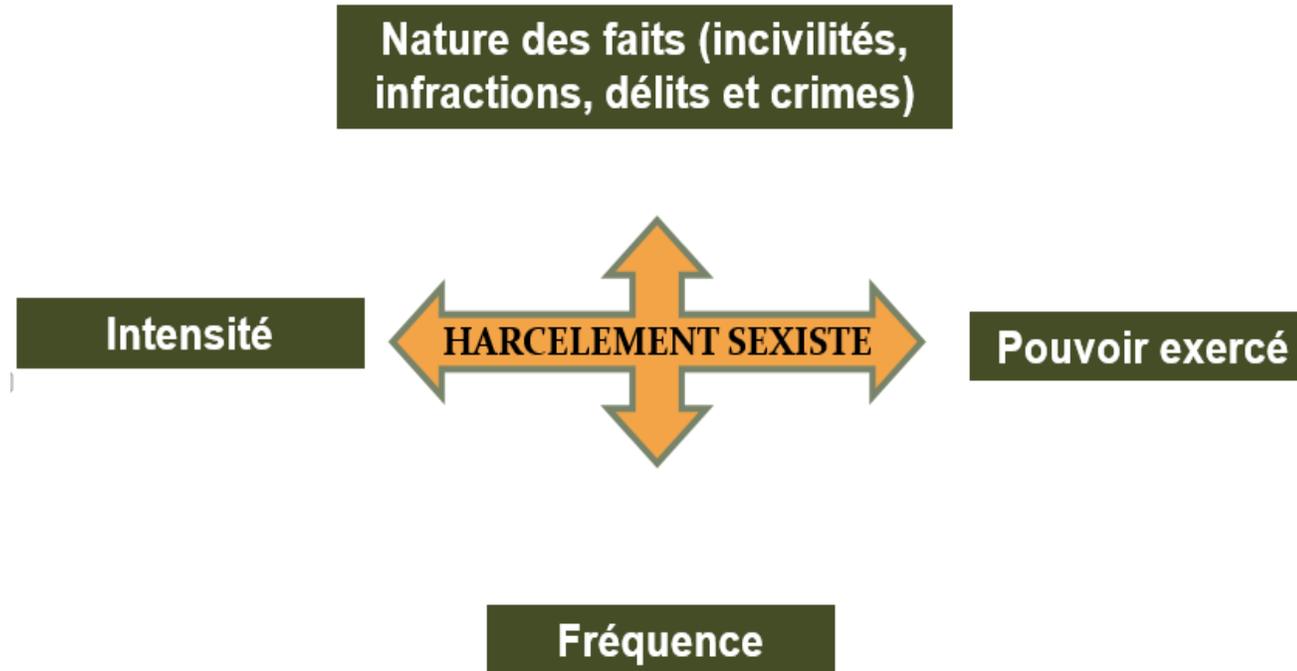
Femmes et déplacements : de quoi parle t-on ?

- Quelles sont les expériences urbaines des femmes ?
- De quelle manière les villes et leurs aménagements participent-ils à un sentiment de discrimination, de bien-être ou de mal-être ?
- Pour les femmes, comment se transforment les rapports à l'urbain et les usages de l'espace en fonction des contextes?
- Quelles sont les résistances des femmes face aux difficultés appréhendées ou rencontrées ?
- Comment qualifier le « climat urbain » des femmes dans la ville ?

LA MESURE

Discriminations : de la lecture juridique à la lecture sociologique

Genre : du rapport femmes / hommes aux rapports de genre.s



EXEMPLE DE RESULTATS
A TRAVERS LES VICTIMES,
LES AUTEURS ET LES
TEMOINS

Formes de sexismes	Bordeaux	Limoges	Poitiers	Angoulême
Regards insistants, présence envahissante, sifflements ou bruitages divers	25 %	22%	25 %	49 %
Commentaires non désirés sur l'apparence	20 %	18%	18 %	4 %
Contacts physiques non souhaités et/ou attouchements (mains aux fesses, dans les cheveux...)	19 %	12%	16 %	10 %
Insultes, menaces, commentaires injurieux	13 %	17%	10 %	6 %
Masturbation, exhibitionnisme	5 %	4%	2 %	3 %
Viols / tentatives de viols	1 cas	18 cas	5 cas	7 cas
Je n'ai jamais été confrontée à ce type de situation	18 %	27%	29 %	28%

Lieux évités		OUI	NON
Moyenne à Angoulême	à	55%	45%
Moyenne à Limoges		42%	58%
Moyenne à Bordeaux		43,6%	56,4%
Moyenne à Poitiers (mesure en cours)		43%	57%

⇒ Comment expliquer ce différentiel ? – théorie des styles de vie -

- ⇒ Hypothèse #1 : La structure démographique de la ville (âges des répondantes)
- ⇒ Hypothèse #2 : La topographie des lieux
- ⇒ Hypothèse #3 : Le taux de déplacements « seules » (88 % à Angoulême)

Pourcentage de femmes ayant subi du sexisme au cours des 12 derniers mois dans les transports et espaces publics	(B) 82 %	(L) 73 %	(P) 71 %	(A) 72%
--	----------	----------	----------	---------

Pourcentage de femmes ayant peur principalement la nuit (part des évènements se déroulant la nuit)	(B) 64 % (18%)	(L) 70% (12%)	(P) 73 % (13 %)	(A) 72 % (10 %)
Pourcentage de femmes évitant des espaces ou des transports par peur du sexisme	44 %	43%	47 %	55%

CE QUI INFLUENCE LE CLIMAT URBAIN : CSP COMPAREE ENTRE LES VILLES

Pourcentage de cadres et professions intellectuelles supérieures (trouvant la ville agréable)	(B) 24% (88%)	(L) 26% (82%)	(P) 28 % (82%)	(A) 24 % (76%)
Pourcentage d'ouvrières et d'employées (trouvant la ville agréable)	32% (26%)	44% (27%)	36% (24%)	54 % (26%)

CE QUI INFLUENCE LE CLIMAT URBAIN : LES DISCRIMINATIONS ET LES MOTIFS DE DEPLACEMENTS

L'ambiance urbaine selon l'expérience discriminatoire subie au cours des 12 derniers mois :

	% stressées dans les déplacements	% sereines dans les déplacements
Ayant subi des discriminations	60 %	40 %
N'ayant pas subi de discriminations	35 %	65 %
Moyenne	42%	58 %

Sans surprise, le fait d'avoir été au moins une fois victime de discriminations, dégrade presque de moitié le rapport à la ville et le ressenti.

L'ambiance urbaine selon les motifs de déplacements :

	% stressées dans les déplacements	% sereines dans les déplacements
Contraints (travail, études, tâches administratifs, santé)	57 %	43 %
Non contraints (amis, famille, loisirs, déambulations)	36 %	64 %
Moyenne	42%	58 %

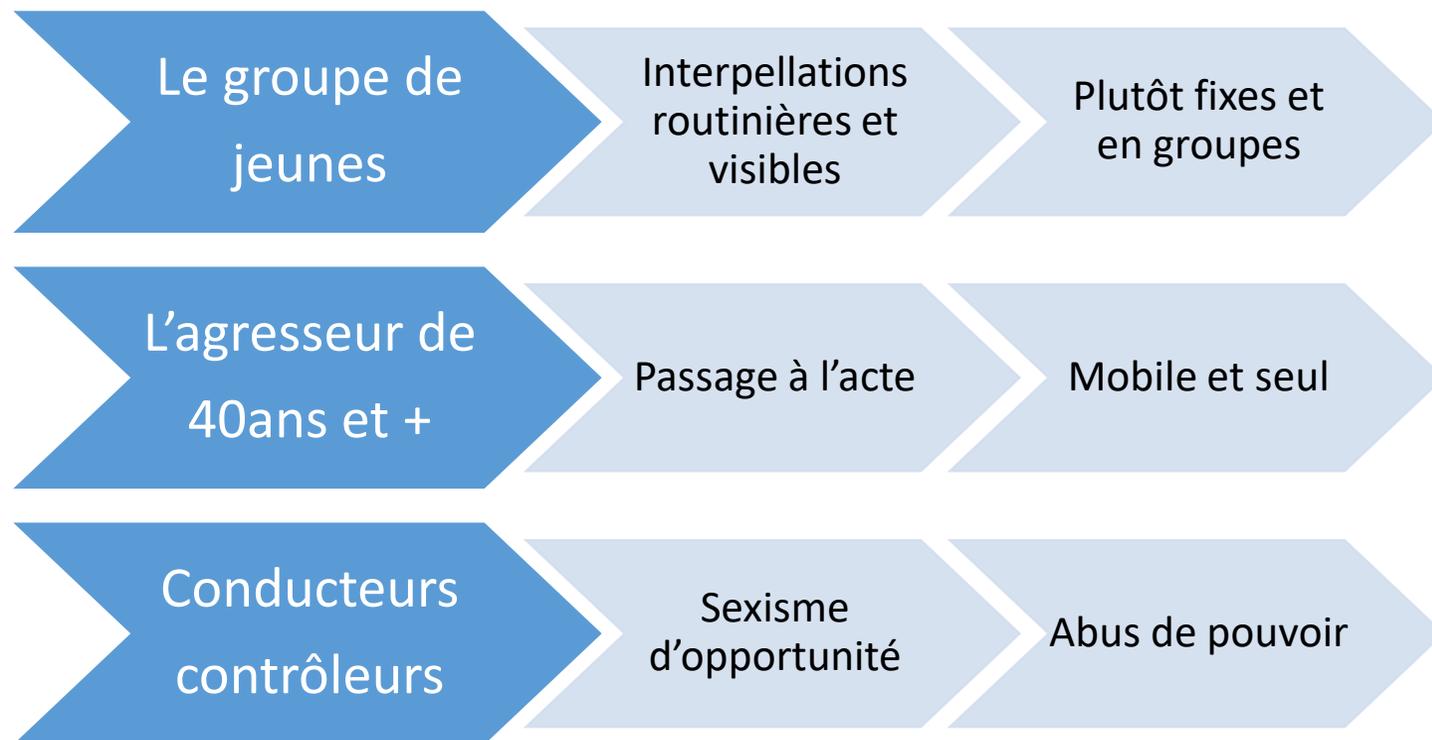
DU COTE DES AUTEURS

La typologie des auteurs reste strictement la même dans les 4 enquêtes. Certains personnels des transports sont aussi susceptibles d'être également des auteurs.

- *Il y a des conducteurs qui ont des sourires insistants quand on monte. Une fois, y'en a un qui m'a demandé si j'étais seule, je suis vite descendue du bus en courant et j'ai appelé ma mère qui est venue me ramener".*
- *"Animatrice en accueil de loisirs, je rentre de la piscine avec mon groupe d'enfants. Le conducteur du bus nous a accueilli avec un très agréable "ah ben voilà la horde de sauvages".*

- Non rep. 39,4%
- + 60 ans 01,0%
- 15-19 ans 10,0%
- 20-26 ans 29,3%
- 27-40 ans 15,6%
- 41-60 ans 04,8%

3 PROFILS D'AUTEURS



LES EFFETS SUR LES VICTIMES

	Bordeaux	Limoges	Poitiers	Angoulême
peurs	42%	42%	43%	48%
agacement	42%	44%	39%	38%
Honte et culpabilité	11%	09%	10%	09%
Impuissance, fragilité	01%	01%	01%	01%
Dégout, impureté	01%	01%	01%	01%
Indifférence	03%	03%	06%	03%

Les effets sur les victimes sont équivalents quelque soit la ville, sauf la peur plus grande à Angoulême qui est due à un plus grand isolement des victimes et une plus grande indifférence à Poitiers, certainement liée au climat urbain favorable.

LES EFFETS SUR LES VICTIMES

92,2 % des femmes ne demandent pas d'aide ! Et quand elles le font, c'est à 65% auprès de l'entourage proche et 18% auprès de la police. 4 % se tournent vers des associations, 7% vers les conducteurs/trices et contrôleurs/ses, 4% vers des psychologues et 2% vers l'hôpital.

	Bx	Li	Po	
Ang Pourcentage des répondantes ayant parlé des agressions subies	12 %	9%	8 %	5%

« J'avoue être régulièrement apostrophée dans la rue. Ce qui me marque le plus c'est ma stratégie d'adaptation : au lieu de remettre en place ces personnes, j'ai adopté une technique efficace du "rester zen et souriante » et je réponds que non, je ne donnerais pas mon numéro et qu'en me posant la question, on accepte que j'ai le droit de dire « non ». Technique efficace mais trop respectueuse de l'outrage subi. Quand la situation est plus choquante (masturbation dans le train), je suis restée de marbre, puis j'ai changé de voiture (j'étais seule ou presque dans la rame). J'aurais du appeler un contrôleur, je ne l'ai pas fait. Par honte, je crois. Laquelle ? Je ne sais pas »

LE HARCÈLEMENT SEXISTE ET SEXUEL

- **Harcèlement sexuel : une nouvelle circonstance aggravante**
- Normalement le harcèlement sexuel est puni de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.
- La sanction est portée à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende en cas de circonstances aggravantes par exemple si les faits ont été commis sur une personne particulièrement vulnérable.
- La loi ajoute une circonstance aggravante : lorsque les faits sont commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique.

L'OUTRAGE SEXISTE

- **Création d'une contravention en cas d'outrage sexiste**
- Une nouvelle infraction est créée, « l'outrage sexiste », afin d'intégrer dans le champ pénal certains comportements à connotation sexiste ou sexuelle jusqu'alors impunis tels que le harcèlement de rue, car ne relevant d'aucune des infractions existantes.
- Cet outrage peut être reconnu lorsqu'on ne se situe pas dans l'un des cas de violence (tel que prévu à l'article 222-13 du Code pénal), d'exhibition sexuelle ou d'harcèlement sexuel. Il est puni d'une peine d'amende et d'éventuelles peines complémentaires telles que l'obligation d'accomplir, à ses frais, un stage de lutte contre le sexisme et de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- *Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, Jo du 5*
Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, art.69, Jo du 6
- *713 amendes en 1 an*

https://www.huffingtonpost.fr/entry/713-contraventions-outrage-sexiste-un-an_fr_5d47ee83e4b0ca604e34cfaf

ET DEPUIS LE MOUVEMENT #METOO ?

- #MeToo a eu des effets sur les jeunes femmes en tant que victimes et témoins (Albenga, Dagorn, 2021).
- les étudiantes n'ont pas de difficulté à se revendiquer féministes sur le sujet des violences, en particulier sexuelles, et mettent en œuvre une politisation féministe du continuum des violences quand elles sont commises dans l'espace public, avec des résistances organisées individuellement et collectivement.
- Le développement d'une *agency* n'exclut pas d'interpeller les institutions comme l'Université et les pouvoirs publics sur leur prise en charge des violences.
- En revanche, pour la dénonciation des violences privées, il reste difficile d'être entendues: la plus grande difficulté à se tourner vers des institutions qui sembleraient suffisamment proches, et à atténuer la violence symbolique d'une dénonciation qui risque de ne pas être entendue, joue sans aucun doute un rôle dans le fait que les étudiantes en parlent moins
- Le mouvement n'a pas encore touché tous les milieux !

L'APRÈS #METOO

- L'automne 2017 a vu émerger un mouvement de mobilisation féministe d'ampleur mondiale de dénonciation du harcèlement et des violences sexuelles. Les hashtags #MeToo et #BalanceTonPorc ont été abondamment relayés sur les réseaux sociaux, constituant une mobilisation politique cantonnée initialement au domaine médiatique.
- Dans le même temps, les réseaux sociaux ont été un support de diffusion des bandes dessinées de l'artiste Emma autour des concepts féministes de « charge mentale » des femmes – désignant par-là le fait que la responsabilité mentale des tâches domestiques repose sur les femmes au-delà de leur inégale répartition matérielle au sein du couple – et de « culture du viol ».

EXEMPLE N.2 : LES LGBTPHOBIES

- Un paradoxe : diminution des représentations péjorative et fort maintien des violences
- Entre un effet « genre » et un effet « sexualité »
- La population trans : quelques spécificités
- Espaces refuges et communauté
- Les effets des discriminations sur les minorités de genre et de sexualité
- Etre moins victime est-ce être plus intégré ?

EXEMPLE N.3 : LES RACISMES

- 2015-2023 : une évolution constante de la part du racisme
- Des faits médiatiques aux conséquences palpables
- Racismes et QPV : les penser simultanément et séparément
- Hommes et femmes victimes de racisme : des différences nettes
- Le racisme : des coupures citoyennes
- Plus de colère / moins de tristesse
- L'hyper-racisation des auteurs
- Le « racisme anti-blanc » : une catégorie nominale complexe

Le rôle des témoins

Une faible intervention des témoins

- Pourquoi les témoins n'agissent pas ?
 - La peur
 - La sidération
 - Les situations de vulnérabilité individuelles/relationnelles
 - La dilution des responsabilités
- Entre peur du danger, réactivation du traumatisme et fatalisme, l'inaction ne se loge pas dans une forme d'embarras total.
- Un non-rappel à la norme qui participe à la banalisation des violences.

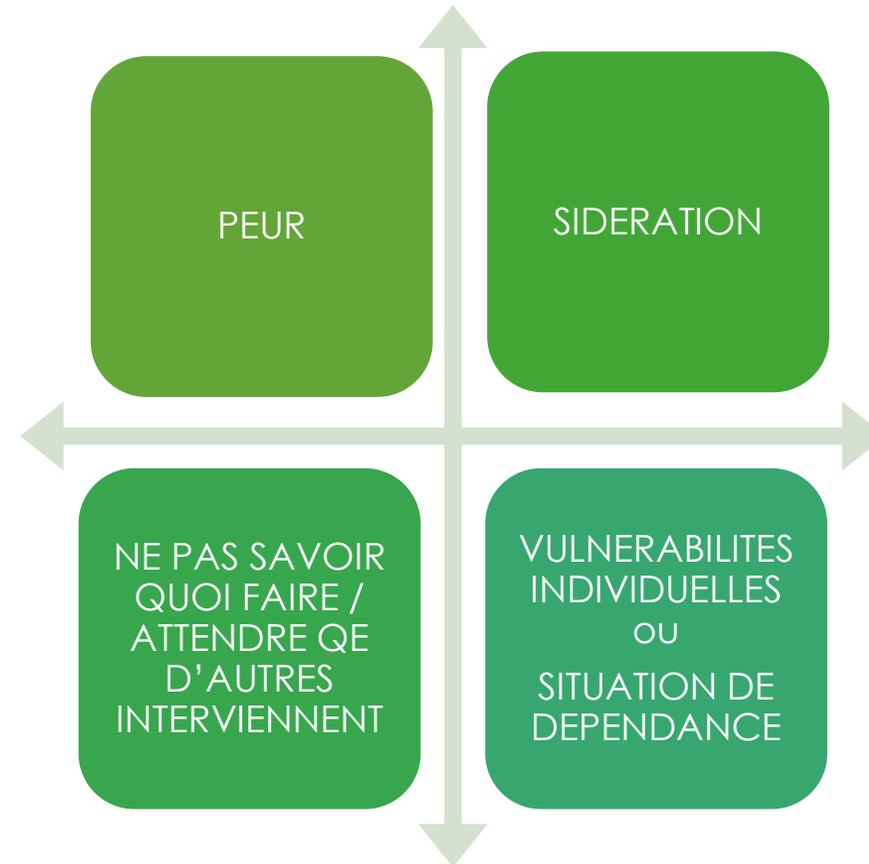
Les freins à l'intervention des témoins :

- Surprise
- Sidération
- Effet du « spectateur » : immobilisme, silence
- Empiéter sur la subjectivité et du consentement de la victime
- Banalisation des violences
- Ne pas savoir comment intervenir
- La peur
- Relation (hiérarchique, émotionnelle) avec l'auteur ou autrice de discriminations.

Le rôle des témoins

Une faible intervention des témoins

Plusieurs facteurs face à cet embarras



LES ÉMOTIONS

QU'AVEZ-
VOUS
RESSENTI ?

De la colère :
62%

De la peur :
20 %

De la
tristesse : 7%

De
l'indifférence :
4%

De le honte :
2%

OU

DÉFIANCE :

LES

APPROCHES
SUBJECTIVES
DE LA
DISCRIMINATION

**Approche
fataliste**

« A quoi ça sert
? »

**Approche
relativiste**

« Ca arrive à
tout le monde »

**Approche
pédagogique**

« Il faut enseigner
le respect mutuel
à l'école »

**Approche
défiante**

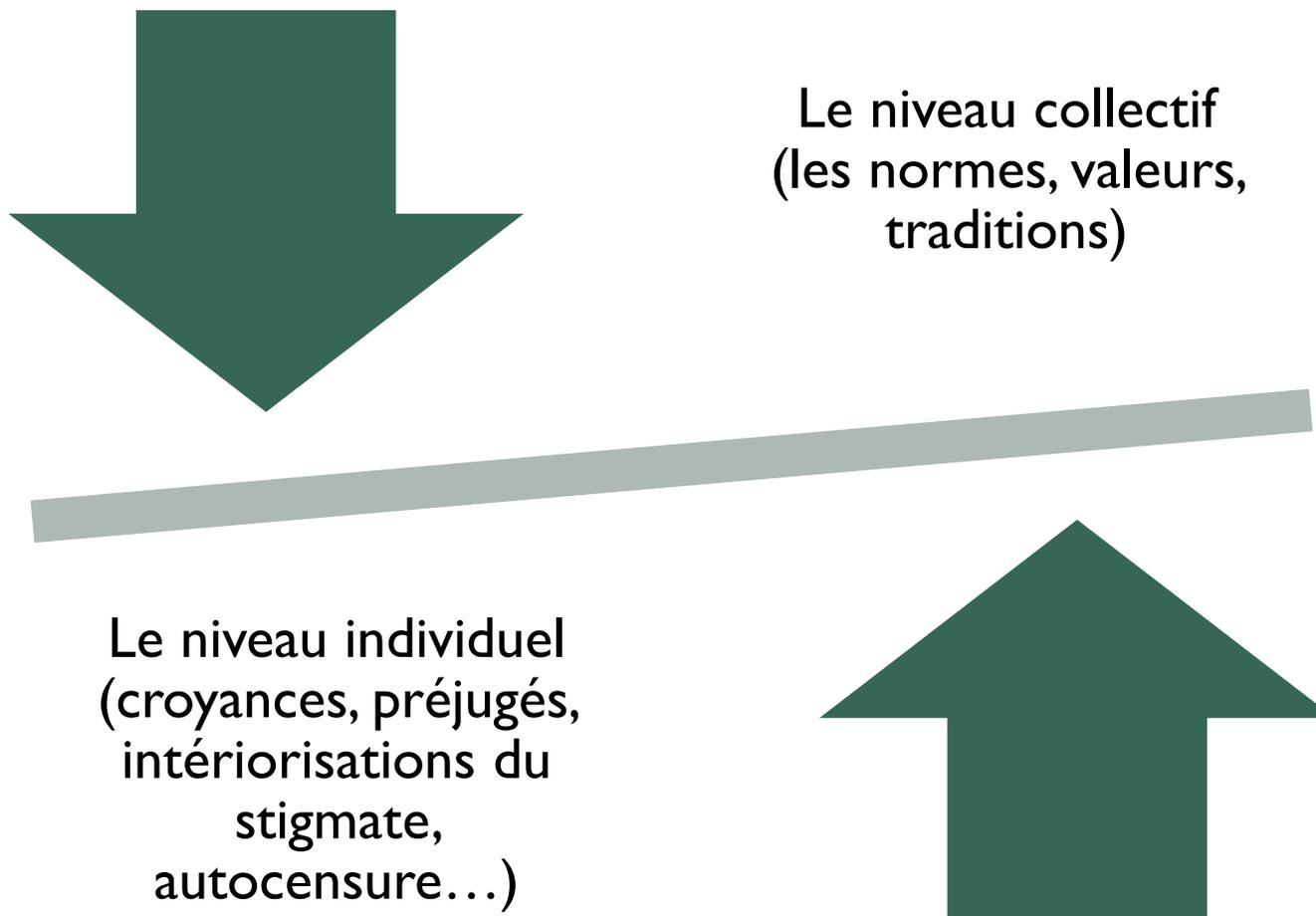
« Les politiques,
ils pensent qu'à
être réélus, ils
s'en foutent de
nous! »

LES REPRESENTATIONS

Les hommes sont presque toujours emportés à croire non pas par la preuve, mais par l'agrément", Pascal

- Les discriminations, tout comme les violences, les phénomènes d'exclusions ou de ségrégation sont des pratiques. Mais elles ne disent rien sur ce qui motivent ces actes
- Quelles sont donc les intentions des individus qui discriminent ?
- Comment se construisent ces représentations ?
- Sont-elles nécessairement en lien avec les agissements ?

LES DIFFERENTS NIVEAUX DE REPRESENTATIONS



LES REPRESENTATIONS

Les hommes sont presque toujours emportés à croire non pas par la preuve, mais par l'agrément", Pascal

- Les discriminations, tout comme les violences, les phénomènes d'exclusions ou de ségrégation sont des pratiques. Mais elles ne disent rien sur ce qui motivent ces actes
- Quelles sont donc les intentions des individus qui discriminent ?
- Comment se construisent ces représentations ?
- Sont-elles nécessairement en lien avec les agissements ?

LES DISCRIMINATIONS : UN PRINCIPE JURIDIQUE FORT

- **Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen**
 - Appartient au bloc de constitutionnalité
 - Article 1 « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ».
 - Article 6 « *La loi doit être la même pour tous* »
- **Préambule de la Constitution de 1946** « *Nul ne peut être lésé dans son travail ou son emploi en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances* »

QU'EST CE QU'UNE DISCRIMINATION... AU SENS JURIDIQUE ?

- La discrimination définie aux articles 225-I et 225-I-I est punie de 3 ans de prison et de 45 000 euros d'amende lorsque elle consiste:
- A refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;
- A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;
- A refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;
- A subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-I ou 225-I-I
- A subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-I ou prévue à l'article 225-I-I ;

PREMIÈRES DÉFINITIONS

« Un traitement inique de personnes sur la base d'arguments sans relation avec la situation» (Antonowski) .

Selon le HCI (haut conseil à l'intégration) la discrimination est: "toute action conduisant -a une situation de départ identique- a un traitement défavorable" et rajoute "qu'une intention discriminante soit a l'origine ou non de cette action".

On appelle discrimination « l'application d'un traitement à la fois différent et inégal à un groupe ou à une collectivité, en fonction d'un trait ou d'un ensemble de traits, réels ou imaginaires, socialement construits comme « marques négatives » ou « stigmates » »
Véronique de Rudder, "Ethnicisation", L'harmattan, 1995.

LES DISCRIMINATIONS

- ❑ **Ces termes ne peuvent se réduire aux discriminations. Les discriminations de sexe et/ou d'origine ethnique relèvent d'actes et d'agissements (racistes, sexistes...).**
- ❑ **Tous les actes et agissements sexistes, racistes ne sont pas tous des faits de discriminations prohibés**
- ❑ **On peut interdire à une personne de commettre certains actes mais non de souscrire à une théorie ou à une croyance relative aux relations entre les groupes.**
- ❑ **Comment les repérer ?**
 - **L'école est directement concernée par ces trois mécanismes qui peuvent s'exprimer selon trois grands modes d'expression :**
 - ✓ **Le sexisme/ racisme comme pensée collective (théories, doctrine...)**
 - ✓ **En tant que représentations sociales (croyances, opinions, stéréotypes, préjugés...)**
 - ✓ **Comme pratiques (discriminations, ségrégations, violences...).**

LES DISCRIMINATIONS

- **Qu'ont en commun le sexisme et le racisme ?**
 - *3 éléments sont nécessaires à leur constitution :*
 - ✓ Des différences
 - ✓ Des **hiérarchies** sont ensuite posées à ces **différences**
 - ✓ Enfin, ces hiérarchies sont **légitimées** par une domination sociale et partagée collectivement.

- **Le sexisme :** C'est un ensemble de convictions, de croyances, ayant trait aux sexes et à leur relation, qui renferme un lien hiérarchique objectif entre les sexes.

- **Le racisme :** Le racisme est le processus qui permet de poser des hiérarchies de valeurs entre les groupes humains. Cette hiérarchie tend à faire croire que certains seraient supérieurs ou inférieurs à d'autres.

JURIDIQUEMENT, IL NE PAS CONFONDRE

- **L'injure**
 - publique est punissable par une amende pouvant aller jusqu'à 12 000 € (non publique 38 €)
 - raciste, sexiste, homophobe ou contre les handicapés, la peine encourue est de 6 mois de prison et de 22 500 € d'amende (non publique 750 €)
- Les **agressions** à caractères racistes ou homophobes (circonstances aggravantes du délit)
- La **diversité**, qui est une promotion et / ou un encouragement à la variété des profils
- Le **harcèlement**, qui peut être à caractère discriminatoire, mais qui s'évalue distinctement

LES 4 TYPES DE DISCRIMINATIONS

- LA DISCRIMINATION INTENTIONNELLE
- LA DISCRIMINATION NON-INTENTIONNELLE
- LA DISCRIMINATION DIRECTE
- LA DISCRIMINATION INDIRECTE

25 CRITERES



ÂGE



SEXE



ÉTAT DE SANTÉ



GROSSESSE



IDENTITÉ DE GENRE



CONVICTION
RELIGIEUSE



ORIENTATION
SEXUELLE



APPARENCE
PHYSIQUE



MŒURS



HANDICAP



SITUATION
ÉCONOMIQUE



ORIGINE



DOMICILIATION
BANCAIRE



APPARTENANCE
OU NON À UNE
ETHNIE, NATION



APPARTENANCE
OU NON À UNE
PRÉTENDUE RACE



SITUATION
DE FAMILLE



PERTE
D'AUTONOMIE



PATRONYME



ACTIVITÉS
SYNDICALES



OPINIONS
POLITIQUES



LIEU DE
RÉSIDENTE



CARACTÉRISTIQUES
GÉNÉTIQUES



CAPACITÉ À S'EXPRIMER
DANS UNE LANGUE
ÉTRANGÈRE



HARCÈLEMENT



REFUS DES
PERSONNES À SUBIR
DES FAITS DE BIZUTAGE

25 CRITERES

- L'apparence physique
- L'origine
- Les caractéristique génétiques
- L'appartenance ou non à a- une ethnie b- une nation c-une race
- L'âge
- L'orientation sexuelle (réelle ou supposée)
- Le sexe
- L'identité de genre (réelle ou supposée)
- L'état de grossesse
- L'état de santé
- Les opinions religieuses



- Le handicap
- Les mœurs
- Les opinions politiques
- Les activités syndicales et b- l'activation d'un droit au travail (grève)
- Le patronyme
- La situation de famille
- Le lieu de résidence
- La perte d'autonomie
- La précarité sociale
- La glottophobie
- La domiciliation bancaire

4 DOMAINES D'INTERVENTION

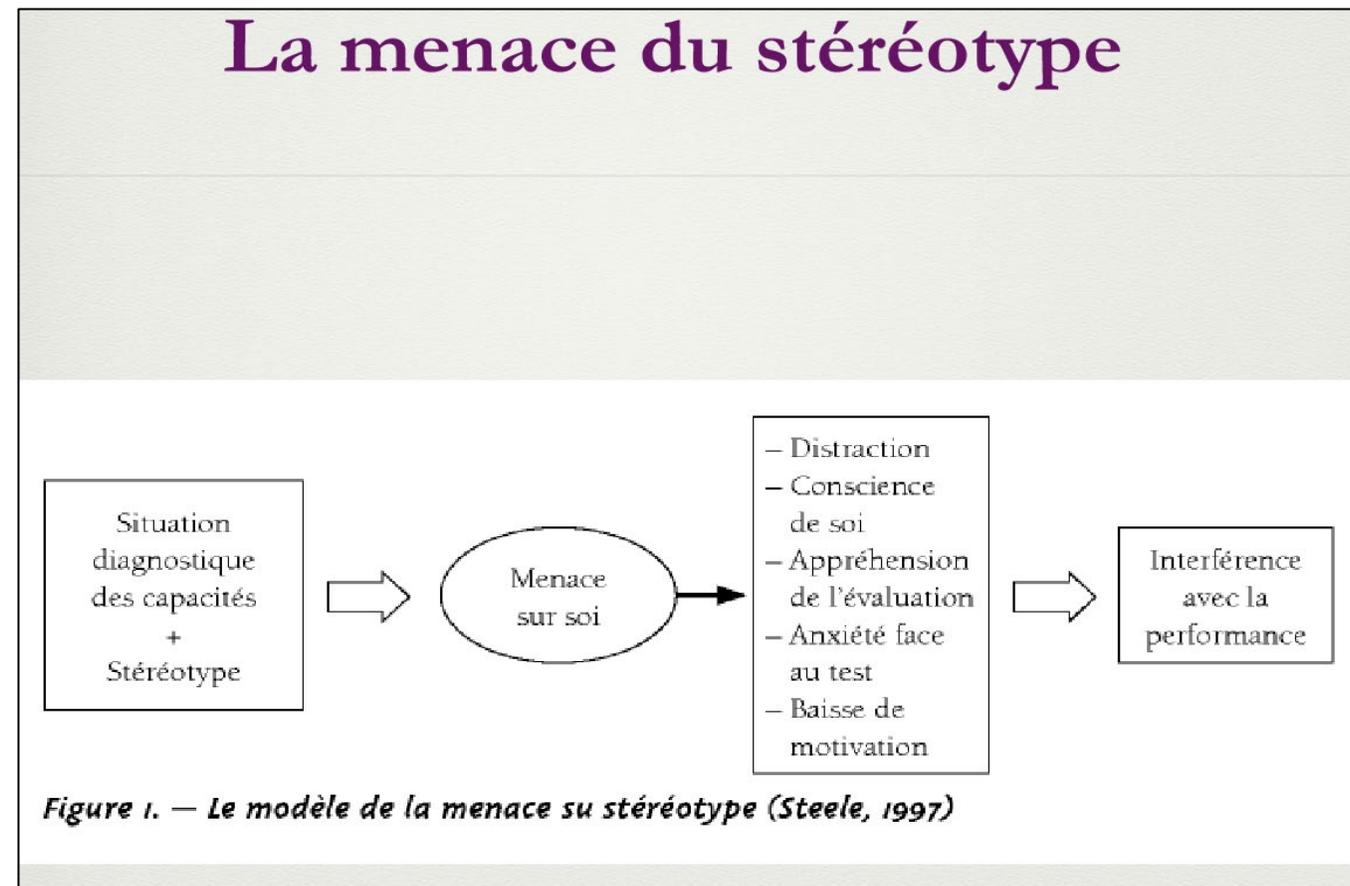
- L'emploi
- La fourniture d'un bien ou d'une service (public ou privé)
- Le logement
- L'éducation

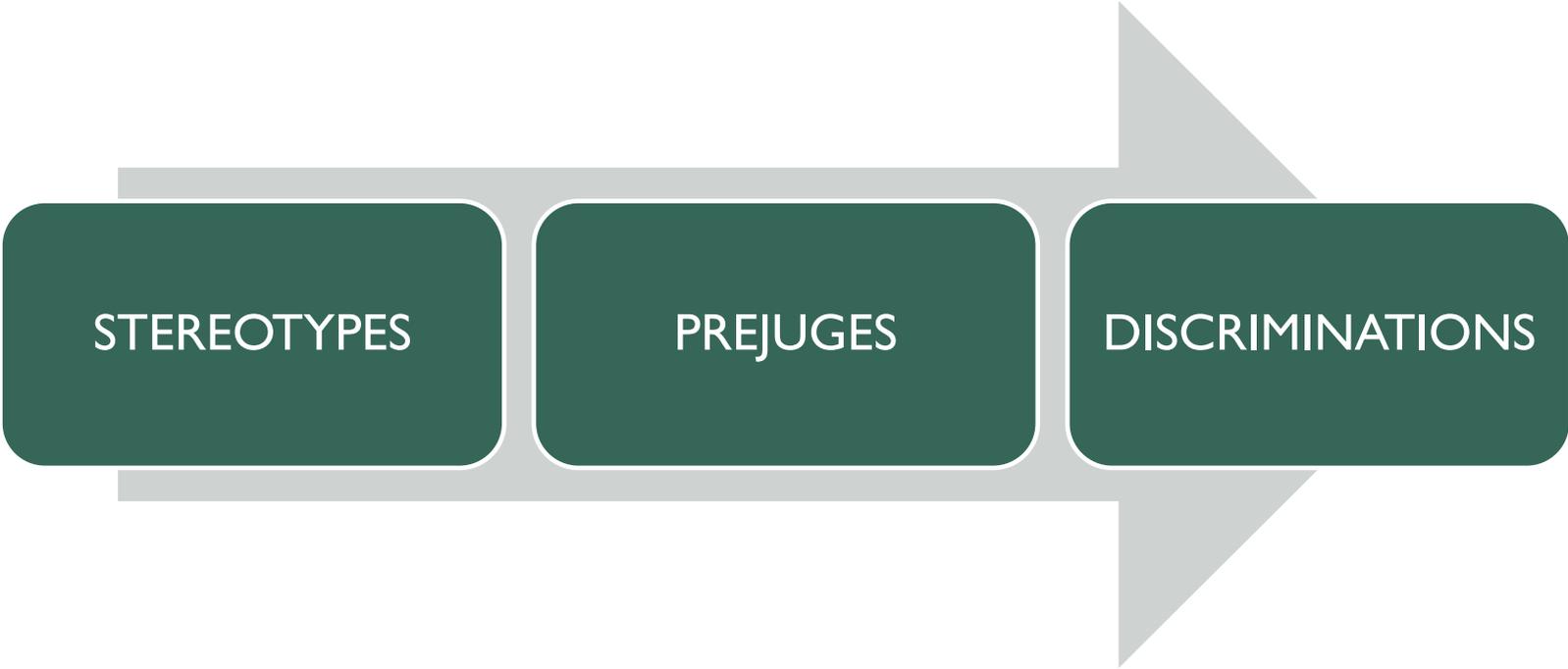
MAIS DU POINT DE VUE SOCIOLOGIQUE ?

- Sentiment de discrimination : imbrication du sentiment d'exclusion, d'abandon, de péjoration etc...
 - L'insulte et la stigmatisation : il ne s'agit pas d'être stigmatisé pour savoir qu'on peut l'être
 - La reconnaissance : à quelles conditions puis-je exprimer un désir de reconnaissance ?
-
- 3 éléments sont nécessaires à la constitution des discriminations :
 - ✓ Des différences
 - ✓ Des **hiérarchies** sont ensuite posées à ces **différences**
 - ✓ Enfin, ces hiérarchies sont **légitimées** par une domination sociale et partagée collectivement.

NIVEAUX DISCRIMINATIONS

- UN NIVEAU INDIVIDUEL
- UN NIVEAU COLLECTIF





STEREOTYPES

PREJUGES

DISCRIMINATIONS

LES DISCRIMINATIONS DES JEUNES DE BANLIEUE

- Robert Castel <https://diacritik.com/2015/11/23/stigmatisation-et-discrimination-des-banlieues-robert-castel/>
- La *discrimination négative*, de Robert Castel, analyse certains mécanismes de la discrimination raciale en France aujourd'hui et donc la façon dont peut fonctionner la discrimination dans un État de droit où elle est interdite par la loi. Loin d'être le fait de quelques racistes, la stigmatisation et discrimination raciale apparaît comme un segment d'une structure qui, en-deçà de la loi (ce qui ne signifie pas que les lois et institutions sont exemptes de tout fondement et contenu discriminatoires), organise un certain niveau des relations sociales. Considérer uniquement les lois ou l'État et dire que la discrimination raciale n'existe pas en France revient à privilégier une approche institutionnelle et juridique de la discrimination favorisant la fiction républicaine. Or, cette idée ne résiste pas à l'établissement des faits : certains groupes subissent une discrimination différente de ce que serait la discrimination d'État. Comme l'a démontré Foucault, le pouvoir ne peut être réduit à sa forme juridique, ayant pour source l'État : le pouvoir existe par l'établissement et la reproduction de rapports sociaux structurels.
- Le livre est centré sur la situation des « jeunes des banlieues », plus particulièrement de ceux, comme on dit, « issus de l'immigration » et vivant dans les cités « à problèmes » (et il faudrait déjà interroger le caractère stigmatisant et occultant de ces expressions) : ceux-ci « expriment la relation contradictoire que la société française entretient avec la question ethnique ; coexistence d'une annulation apparente du poids du facteur ethnique [...], et d'une stigmatisation massive d'une foule d'individus du fait de cette même appartenance ethnique ». L'auteur trouve un signe de cette contradiction dans les violences urbaines qui ont eu lieu en France en 2005 et dans certaines interprétations qui en ont été faites. On se souvient, par exemple, de l'entretien accordé par Finkelkraut, en novembre 2005, au journal *Haaretz* :
- « En France, on aimerait bien réduire ces émeutes à leur dimension sociale, les voir comme une révolte des jeunes des banlieues contre leur situation, contre la discrimination dont ils souffrent, contre le chômage. Le problème est que la plupart de ces jeunes sont des Noirs ou des Arabes avec une identité musulmane ».

LES DISCRIMINATIONS DES JEUNES DE BANLIEUE

- Pour Finkelkraut, avant d'être citoyens français, ces jeunes sont d'abord « *des Noirs ou des Arabes* », c'est-à-dire définissables par des caractères ethniques et « raciaux ». Pour Castel, au contraire, il s'agit de réfléchir à leur situation en tant que citoyens français (puisque c'est bien, du point de vue de la République, ce qu'ils sont) et de voir si ces émeutes ne seraient pas corrélées avec leur position particulière au sein de la société. Le problème ne serait pas ethnique, renvoyant aux difficultés supposées du « multiculturalisme », voire du « multiethnisme », mais social
- L'auteur insiste sur la situation matérielle de ces jeunes ainsi que sur les processus de *stigmatisation*, de *dévalorisation* et de *marginalisation* qu'ils subissent et qui aboutissent, de fait, à une exclusion de la citoyenneté. Robert Castel fait apparaître que la situation matérielle, sociale, économique, culturelle et symbolique de ces jeunes s'enracine dans les politiques conjointes d'urbanisation et d'immigration qui sont menées depuis près de 60 ans, dans le colonialisme et le post-colonialisme ainsi que la discrimination raciale qui leur est liée, dans la paupérisation et la précarité qui frappent ces populations.
- Les discours qui, comme celui de Finkelkraut, réduisent les violences de 2005 à un problème ethnique, masquent cette dimension.

LES DISCRIMINATIONS DES JEUNES DE BANLIEUE

- Pour Finkielkraut, avant d'être citoyens français, ces jeunes sont d'abord « *des Noirs ou des Arabes* », c'est-à-dire définissables par des caractères ethniques et « raciaux ». Pour Castel, au contraire, il s'agit de réfléchir à leur situation en tant que citoyens français (puisque c'est bien, du point de vue de la République, ce qu'ils sont) et de voir si ces émeutes ne seraient pas corrélées avec leur position particulière au sein de la société. Le problème ne serait pas ethnique, renvoyant aux difficultés supposées du « multiculturalisme », voire du « multiethnisme », mais social, impliquant l'ensemble de la société française. Pour Finkielkraut, le problème concerne l'appartenance de ces jeunes à une ethnie « autre ». Pour Castel, le problème concerne la société française dont ces jeunes font partie, ces violences étant le symptôme de quelque chose qui ne va pas, non pas spécifiquement chez eux, mais dans la société elle-même. Dans ce cas, c'est la société qui est amenée à s'interroger, tandis que chez Finkielkraut, selon la logique habituelle de la discrimination, elle n'est en rien remise en question par un problème dont on affuble un « autre » et que l'on circonscrit à cet « autre ». Dans les deux cas, la compréhension ne sera pas la même, et les implications pratiques et politiques ne seront pas non plus les mêmes.
- « *Il convient [...] de se méfier d'une lecture des événements qui les renfermerait sur eux-mêmes et sur l'instant [...], ne serait-ce que parce que l'on se déroberait ainsi à l'exigence d'en faire l'histoire et d'en explorer la sociologie, c'est-à-dire de les replacer dans un processus de transformations et de les inscrire dans leur environnement social* ». Un fait n'apparaît et n'a de sens qu'en relation avec un ensemble d'autres faits. Ignorer ce principe épistémologique revient à se satisfaire d'évidences qui n'ont rien d'évidentes, qui sont toujours l'effet d'un regard construit par l'opinion, l'idéologie, un regard dressé à différencier et classer les individus ou les groupes d'une façon précise, non interrogée – par exemple, selon la couleur de la peau, selon l'ethnie, selon que ce sont « *des Noirs ou des Arabes* ». La mise en rapport des violences de 2005 avec d'autres faits sociaux fonde l'analyse de Castel, et si celui-ci montre la situation discriminatoire qui est celle de ces jeunes, il définit en même temps certains caractères de la logique discriminatoire en général, qui pourrait s'appliquer à d'autres groupes stigmatisés et discriminés : pauvres, chômeurs, LGBT, etc.

LES DISCRIMINATIONS DES JEUNES DE BANLIEUE

- L'auteur insiste sur la situation matérielle de ces jeunes ainsi que sur les processus de *stigmatisation*, de *dévalorisation* et de *marginalisation* qu'ils subissent et qui aboutissent, de fait, à une exclusion de la citoyenneté. Robert Castel fait apparaître que la situation matérielle, sociale, économique, culturelle et symbolique de ces jeunes s'enracine dans les politiques conjointes d'urbanisation et d'immigration qui sont menées depuis près de 60 ans, dans le colonialisme et le post-colonialisme ainsi que la discrimination raciale qui leur est liée, dans la paupérisation et la précarité qui frappent ces populations. Leur situation trouve son origine dans une série de stigmatisations et de discriminations. Ce que sont ces jeunes – si parler de manière aussi globale a un sens – n'est pas la manifestation d'une nature ou essence qui serait celle « *des Noirs ou des Arabes* », mais résulte d'un contexte et de processus qui concernent l'histoire et les représentations de la société dans son ensemble. C'est cette dimension historique, sociale et idéologique qui est occultée par les processus de stigmatisation et de discrimination, qui fonctionnent en interprétant en termes de nature ou d'essence ce qui relève du social et de l'histoire.
- Les discours qui, comme celui de Finkelkraut, réduisent les violences de 2005 à un problème ethnique, masquent cette dimension, empêchent la reconnaissance du fait que les problèmes des banlieues renvoient à ce qui traverse la société entière, donc empêchent que la société elle-même (son histoire, ses représentations, son fonctionnement) soit questionnée par ceux-ci. Ces discours réfléchissent moins à la situation et à ses solutions possibles qu'ils ne reproduisent les conditions de la stigmatisation et de la discrimination, c'est-à-dire les conditions d'exercice d'un pouvoir défini comme domination sociale, politique, économique, culturelle, symbolique, d'une catégorie (homme, blanc, bourgeois, etc.) sur les autres. Par là, ces discours, comme le discours essentiellement sécuritaire servi par l'État, loin de résoudre les problèmes, non seulement les reconduisent mais font eux-mêmes partie de ce qui en réalité pose problème : ils sont des éléments d'un pouvoir qui par eux se protège, se diffuse, se perpétue.

DES EXEMPLES A L'ECOLE COMME AILLEURS

- Lors de l'appel : fils de médecin
- L'orientation contrainte en préjugant par avance de la décision des parents si éloignement



Inégalité = différence de situation

Stéréotypes, préjugés : différence de pensée

Discrimination = différence de traitement

LES CONSÉQUENCES DES DISCRIMINATIONS

- Une citoyenneté amputée
- Des incertitudes de traitement, des menaces, la culpabilité, des problèmes de santé
- Les soutiens : entre épreuve et réconfort (porter plainte?)
- Vivre une vie vivable quand on est discriminé : **La plaisanterie - La militance - L'esquive - La Conformité - La dissimulation - L'exil**

LES DISCRIMINATIONS DANS LA VILLE

Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn

DISCRIMINATIONS DANS LA VILLE

Sexismes, racismes et LGBTphobies dans l'espace public



DERNIÈRES PUBLICATIONS EN LIEN

- Dagorn J, Alessandrin A « Une enquête dévoile le racisme » Une enquête dévoile les ressentis des personnes victimes de racisme (theconversation.com), *The Conversation*, 02//23
- Dagorn J., « Violences sous silence : une enquête en Nouvelle-Aquitaine révèle l'ampleur des féminicides en milieu rural (theconversation.com) » Violences sous silence : une enquête en Nouvelle-Aquitaine révèle l'ampleur des féminicides en milieu rural (theconversation.com)
- Dagorn J.,« Portrait(s) de France(s) : Insécurité, de quoi parle-t-on ?» *The Conversation*, 19/01/22 Portrait(s) de France(s) : Insécurité, de quoi parle-t-on ? (theconversation.com)
- Dagorn J.,« La sécurité des femmes : une question surtout domestique» (*The Conversation*) 24/11/21 La sécurité des femmes : une question surtout domestique (theconversation.com)
- Dagorn J.,« Handicap : une enquête en Nouvelle-Aquitaine révèle qu'une femme sur deux a subi des violences sexuelles » *The Conversation*, 14/11/21,
- Dagorn J.,« Débat : Que dit la consécration de Polanski aux Césars ?»
- Dagorn J., *The Conversation*, 2 mars 2020 <https://theconversation.com/debat-que-dit-la-consecration-de-polanski-aux-cesars-132747>
- Dagorn J., «Les femmes cadres, victimes oubliées des violences conjugales », *The Conversation*, 10 sept. 2019. <https://theconversation.com/les-femmes-cadres-victimes-oubliees-des-violences-conjugales-123193>
- Dagorn J., « Les violences conjugales ne cessent pas avec l'âge » *The Conversation*, 01/01/20, <https://theconversation.com/les-violences-conjugales-ne-cessent-pas-avec-lage-145350>
- Dagorn J.,« « Les violences faites aux femmes, l'autre fléau de la crise du covid-19 » J. Dagorn, ID4D, <https://ideas4development.org/violences-faites-aux-femmes-autre-fleau-crise-sanitaire/>
- Dagorn J.,« Un an après #metoo, qu'est ce qui a changé ? », *The Conversation*, 21/10/18 : <https://theconversation.com/un-an-apres-metoo-quest-ce-qui-a-change-105225>
- Alessandrin, A et Dagorn J. 2020. Le rôle de la ville dans la Lutte Contre les Discriminations, MSHA, 2020.
- Dagorn, J., Alessandrin, A., « Sexismes urbains », *Revue EFG –Enfance Famille Génération*, n.30 [en ligne] 2018
- Dagorn, J., Alessandrin, A., Charai, N. 2016. « La ville face aux discriminations » (dir.), *Les cahiers de la LCD*, vol.1.
- Dagorn, J. 2013. « Violences de genre et espaces défendables d'appropriation. Des risques plus importants dans les lieux protégés », *Diversité*, n°172, p. 147-157.
- Abenga V., Dagorn J., « Après #MeToo : Réappropriation de la sororité et résistances pratiques d'étudiantes françaises », *Mouvements*, vol. 99, no. 3, pp. 75-84, 2019« Genre et violences à l'école : défaire les stéréotypes sexués à l'école » (avec S. Rubi), *L'école face à la violence* direction d'Eric Debarbieux, 2016, Armand Colin pp. 83-99.
- « Préjugés et discriminations de genre » in *Genre ! L'essentiel pour comprendre* (B. E-Bellebeau et al.), Dasut, 2014, p.59-60
- « Violences de genre » in *Genre ! L'essentiel pour comprendre* (B. E-Bellebeau et al.), Dasut, 2014, p.73-73
- « Violences de genre et espaces défendables d'appropriation. Des risques plus importants dans les lieux protégés », *Diversité*, mai 2013. n. 171, pp. 147-157.

LES CAHIERS
DE LA LCD

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Dirigé par Arnaud Alessandrin,
Johanna Dagorn et Naïma Charai



L'Harmattan

LES CAHIERS
DE LA LCD
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Dirigé par Maïtena Armagnague-Roucher
et Jean-François Bruneaud

LES CAHIERS
DE LA LCD
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Dirigé par Brigitte Esteve-Bellebeau
et Mathieu Touzeil-Divina



LES CAHIERS
DE LA LCD
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Dirigé par Philippe Lotard



L'Harmattan

LES CAHIERS
DE LA LCD
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Dirigé par Marielle Touze et
Anastasia Meïdani



L'Harmattan

LES CAHIERS
DE LA LCD
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Catégorisations et usages du droit

Dirigé par Milena Doytcheva



LES CAHIERS
DE LA LCD
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Dirigé par Pierre Escudé



L'Harmattan

LES CAHIERS
DE LA LCD
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Dirigé par Yaelle Ansellem-Mainguy,
Régis Cortesero et Emmanuel Porte



LES CAHIERS
DE LA LCD
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Sous la direction de
Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn



L'Harmattan

ILLUSTRATIONS



L'ÉDUCATION NATIONALE RECRUTE 17 000 PERSONNES

Pourquoi pas vous ? 17 000 postes d'enseignants, d'infirmiers et de médecins scolaires sont à pourvoir en 2011.
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS DU 31 MAI AU 12 JUILLET 2011
SUR WWW.LEDUCATIONRECRUTE.FR



L'ÉDUCATION NATIONALE RECRUTE 17 000 PERSONNES

Pourquoi pas vous ? 17 000 postes d'enseignants, d'infirmiers et de médecins scolaires sont à pourvoir en 2011.
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS DU 31 MAI AU 12 JUILLET 2011
SUR WWW.LEDUCATIONRECRUTE.FR





LOOK
LIKE YOU
GIVE
A DAMN

NIVEA
FOR MEN

FACE BODY SHAVE

**RE-CIVILIZE
YOURSELF**

FEELING GOOD IS VERY IMPORTANT, but real men know that what's absolutely imperative is looking good. Projecting confidence and sophistication is simple with the right sartorial choices. When you want to appear sharp and in command, the devil is in the details: the crisp collar, the sweater that sits perfectly at your shoulders and pants that fall with just the right crease at your feet.

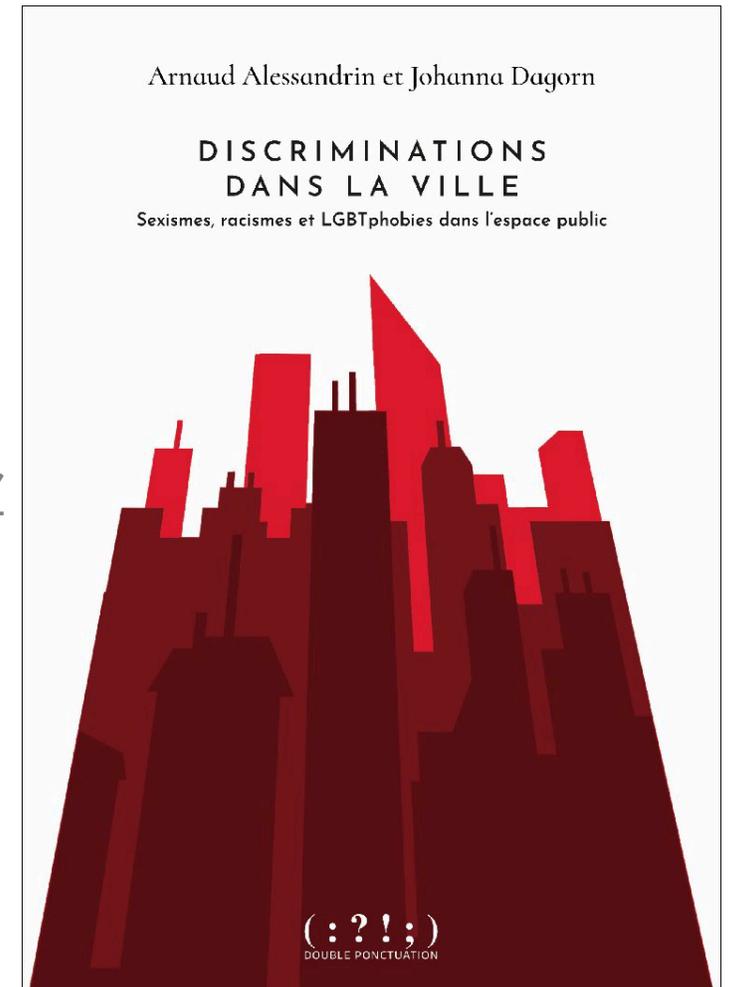
Q10 REVITALIZING DOUBLE ACTION SHAVING GEL AND BALM boost your crisp appearance by energizing your skin, adding a smoothness that people notice. Make your shave an even closer one by first cleansing with **REVITALIZING FACE SCRUB** which refines your entire complexion and improves razor glide. Afterwards, you'll be the sleekest man in the room in more ways than one.



MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Johanna Dagorn

Johanna.dagorn@u-bordeaux.fr



LACES

LABORATOIRE CULTURES, EDUCATION, SOCIÉTÉS

université
de BORDEAUX